

COMITÉ SYNDICAL

Séance du 7 décembre 2022

Délibération 2022_12_44

Objet : Demande de subvention aide financière à la Région des Pays de la Loire « projet Liger bocage »

Le sept décembre deux mille vingt-deux, à quatorze heures, à Vertou, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du trente novembre deux mille vingt-deux, signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents : 5 (pour 11 voix)

M. Jean-Sébastien GUITTON (1 voix) ; M. Yannick BENOIST (1 voix) ; M. Thierry COIGNET (4 voix) ; M. Jacques MONCORGER (4 voix) ; M. Jean-Marc MÉNARD (1 voix).

Absents représentés : 1 (pour 1 voix)

M. Christophe DOUGÉ pouvoir à M. Yannick BENOIST (1 voix).

Absents excusés

-

Assistaient également

Mme Caroline ROHART (Directrice) ; Mme Laurence LE ROY (Responsable du pôle GEMAPI) ; Mme Julie PIERRE (Responsable du pôle SAGE) ; M. Antoine RICOLLEAU (Responsable du pôle administratif).

Nombre de votants : 6 (dont 1 pouvoir) pour un total de 12 voix.

Secrétaire de séance : Roger GUYON

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les Pays de la Loire se caractérisent par les nombreux paysages qui le composent dont le bocage constitue l'une des plus caractéristiques. Façonné par l'homme à des fins agricoles, les haies entourant les parcelles appartiennent à notre patrimoine paysager, mais rendent également de nombreux services écologiques : développement d'une biodiversité riche et spécifique, stockage de carbone, lutte contre l'érosion des sols, amélioration de la qualité de l'eau.

L'évolution de l'agriculture depuis les années 50 a fortement impacté les linéaires bocagers et a ainsi diminué fortement leurs fonctionnalités tant économiques qu'écologiques, bien que plusieurs tentatives pour maintenir ce patrimoine.

Face à ce constat, et pour tenter d'inverser la tendance, les acteurs ligériens (Etat, Agence de l'eau Loire Bretagne, Office français de la biodiversité, Région et AFAC régionale) ont souhaité unir leurs forces pour déployer un appel à projets multi-partenarial, intitulé « Liger Bocage et Agroforesterie ». Ce dispositif permet ainsi de soutenir les synergies d'intervention pour renforcer la mise en œuvre des stratégies locales et massifier l'action collective en faveur du bocage et de l'agroforesterie.

Le projet du SYLOA repose sur les étapes suivantes :

- Diagnostic préalable (définition technique du projet)
- Travail du sol avant plantation
- Pose d'un couvre-sol biodégradable
- Approvisionnement en fournitures (plants, piquets, protection anti-gibier)
- Plantation des végétaux
- Pose d'une protection anti-gibier sur piquet bois

Le SYLOA propose de déposer une demande de subvention pour un montant de 80% du projet auprès de la région Pays de la Loire pour participer au programme Liger bocage.

*Après en avoir délibéré,
le comité syndical (collège Goulaine-Divatte) à l'unanimité*

- **Approuve** le projet du SYLOA dans le cadre du programme Liger Bocage.
- **Approuve** le plan de financement ci-après.
- **Autorise** le Vice-Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de Région des Pays de la Loire « projet liger bocage » et signer tous les documents associés.

Dépenses		Recettes	
PLANTATION DE HAIES	10 667,00€ TTC	Région pays de la Loire (80%)	9 829,60€ TTC
AGROFORESTERIE	1 620,00€ TTC	Autofinancement SYLOA (20%)	2 457,40€ TTC
DEPENSES TOTALES	12 287,00€ TTC	RECETTES TOTALES	12 287,00€ TTC

Fait à Vertou, le 7 décembre 2022

Le Président,
Jean-Sébastien GUITTON

